



Paris le 11 janvier 2022

Objet : Projet d'écoles privées

**Monsieur Michel Lèveque**  
**Conseiller du Ministre à l'Enseignement**  
**Agricole,**  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
78, rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP

Monsieur le Conseiller du Ministre à l'Enseignement Agricole,

**Plutôt qu'une nouvelle d'école privée supérieure du Bois et de la Forêt, sauvégarçons et développons l'enseignement supérieur forestier public !**

Nos organisations syndicales ont été informées d'un projet de création, ex nihilo, d'une Haute École du Bois et de la Forêt sur la commune d'Argentière La Bessée (Hautes Alpes), « à l'horizon 2025 ». Ce projet est porté par les Communautés de communes du Pays des Écrins et de Serre-Ponçon. Selon les documents succincts que nous avons consultés sur [internet](#), cette école privée, sous statut association loi 1901, recevrait 420 étudiant.e.s. Elle proposerait, entre autre, pour ce qui est du champs de compétences du MAA, un bachelor forêt (bac + 3) et une formation d'ingénieurs forestiers sur 3 ans en partenariat avec l'ONF !

Nous tenions à vous rappeler les éléments historiques suivants : la formation des ingénieur.e.s forestier.e.s en France a toujours été assurée par le public : l'[Ecole Forestière de Nancy](#) (ex ENGREF) à partir de 1824, puis l'[Ecole Forestière des Barres](#) à Nogent sur Vernisson (ex ENITEF) de 1884 à 1990. Si le Domaine des Barres a été abandonné par le Ministère et est actuellement dans un état de délabrement inadmissible, il reste aujourd'hui le Centre de Nancy-AgroParisTech qui accueille en deuxième et troisième année les étudiant.e.s du cursus ingénieur ayant choisi la « dominante forêt ».

Pour nos organisations, plutôt que d'habilitier un nouvelle formation en 3 ans d'ingénieur forestier dans une école privée, sans passé et créée de toutes pièces, il faut réinterroger le parcours de formation des ingénieurs forestiers au sein d'AgroParisTech. En effet, la fusion des cursus a réduit de 3 ans à 1 an la formation spécialisée des ingénieur.e.s forestier.e.s. Un des constats des employeurs, partagé y compris par des cadres de l' Office National des Forêts (ONF), du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), et du MAA, est la déqualification technique de ces nouveaux ingénieurs.

Ainsi, nous attendons du Ministère un engagement à conduire une réflexion sur le renforcement et le développement de l'enseignement supérieur forestier public sur le Site de Nancy avec le concours des opérateurs publics tels que l'ONF, le CNPF et l'INRAE. De plus, au même titre que le Domaine de Grignon, nous appelons de nos vœux une réflexion du Ministère et des ses partenaires pour sauvegarder le patrimoine forestier d'intérêt mondial du Domaine public des Barres, ce domaine étant un support incontournable de l'enseignement et de la recherche forestière.

## **Plutôt qu'une école privée « Hectar », développons l'enseignement agricole technique et supérieur public !**

L'offensive de l'école agricole « Hectar » à grands coups de campagne de publicités, utilisant indûment le bloc Marianne, et conventionnant avec les établissements publics, se poursuit et est proprement inacceptable. Nous attendons du Ministère qu'il nous précise en toute transparence de quelle nature sont les partenariats envisagés, et quels sont les établissements publics concernés.

Aux dires de certaines directions d'EPLEFPA, concernant ces « affaires » avec « Hectar », elles ont, pour mettre en place ces conventionnements, sinon les chaleureux encouragements, en tout cas l'aval des autorités académiques, qui elles-mêmes se réclament de celui de la DGER ! Quoi qu'il en soit, nous vous demandons de donner des consignes fermes et précises aux autorités académiques afin que les demandes de conventionnement à venir soient systématiquement rejetées et celles déjà en cours stoppées sine die, cela dans l'intérêt de l'enseignement agricole public et des formations qui y sont dispensées.

**Après le plus grand campus agricole du monde, le plus grand campus européen du bois ! Stoppons cette course aux superlatifs galvaudés si l'en est, redonnons du sens et de l'ambition à l'enseignement agricole technique, maritime et supérieur public. Et en ce sens, il est plus qu'urgent d'écrire le 7ème schéma prévisionnel national d'orientation - le 6ème étant échu, rappelons-le depuis 2020 - afin de définir les axes de l'avenir de l'Enseignement Agricole !**

Conscient.es de l'intérêt que vous porterez à ces sujets, veuillez croire, Monsieur le **Conseiller à l'Enseignement Agricole**, en notre dévouement total pour le service public d'éducation et de formation.

Pour la CGT Agri et le Snetap-FSU

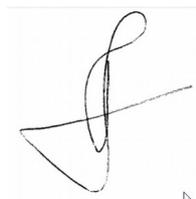
Les Co-Secrétaires Généraux

Fabienne Vasseur,

Thierry Jacob

Clémentine Mattéi

Frédéric Chassagnette



Copie :

- Messieurs les Directeur et Directeur adjoint de Cabinet
- Madame la Secrétaire Générale du MAA et son adjoint
- Madame la DGER et son adjoint